

SICAV de droit français

LAZARD ALPHA EURO

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2020

Société de gestion : Lazard Frères Gestion SAS
Dépositaire : Lazard Frères Banque
Commissaire aux comptes : Mazars

Lazard Frères Gestion SAS - 25 rue de Courcelles, 75008, Paris

SOMMAIRE

1 . Caractéristiques de l'OPC	3
2 . Changements intéressant l'OPC	7
3 . Rapport de gestion	9
4 . Informations réglementaires	13
5 . Certification du commissaire aux comptes	26
6 . Comptes de l'exercice	27

- **FORME JURIDIQUE**

Société d'Investissement à Capital Variable de droit français

- **CLASSIFICATION**

Actions de pays de la zone euro.

- **MODALITES D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de la SICAV majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1) le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus ;
- 2) les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1) et 2) peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Pour les actions "I", "T" et "R", l'Assemblée Générale décide chaque année de l'affectation des sommes distribuables. Elle peut distribuer des acomptes.

Pour les actions "IC", les sommes distribuables sont intégralement capitalisées, à l'exception de sommes qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

- **OBJECTIF DE GESTION**

L'objectif de gestion vise à atteindre, sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure ou égale à l'indicateur de référence, l'EuroStoxx dividendes nets réinvestis.

- **INDICATEUR DE RÉFÉRENCE**

L'Eurostoxx dividendes nets réinvestis est un indice constitué d'environ 300 valeurs, comprenant les plus grandes sociétés cotées de la zone euro, pondérées en fonction de la capitalisation boursière.

- **STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT**

1. Stratégies utilisées

Investir dans les grandes entreprises de la zone euro qui réalisent la meilleure performance économique sur longue période, en privilégiant celles dont l'évaluation boursière sous-estime cette performance.

La performance économique de l'entreprise est sa capacité à mettre en œuvre le capital qu'elle utilise (fonds propres et dettes) à un taux de rendement supérieur à son coût. La part de capital appartenant aux actionnaires ainsi investie doit être valorisée sur longue période en fonction de cette performance économique tout en subissant les fluctuations du marché actions à court terme.

L'investissement du capital de l'entreprise à un taux de rentabilité supérieur à son coût reflète sa performance économique. La performance boursière sur longue période vient témoigner de cette performance. La stratégie mise en œuvre dans la Sicav repose donc sur :

- L'identification des entreprises présentant le meilleur profil de performance économique.
- La validation de cette performance : diagnostic financier, fondement stratégique.
- La sélection des titres de ces entreprises en fonction de la sous-évaluation par le marché à un instant donné de cette performance.
- La construction d'un portefeuille concentré sur 30-50 titres à l'intérieur de la zone euro, sans contraintes géographiques ni sectorielles.

La recherche du meilleur couple performance économique/évaluation de l'entreprise pourra conduire à des divergences fortes entre la performance de la Sicav, sa composition sectorielle et/ou géographique et celles de la classe d'actif sous-jacente que sont les grandes capitalisations de la zone euro.

2. Actifs (hors dérivés intégrés)

Actions :

- En actions négociées sur les marchés de l'Union Européenne à hauteur de 90% minimum, dont 80% minimum sont négociées sur les marchés de la zone euro ;
- En actions négociées hors de marchés de l'Union Européenne à hauteur de 10% maximum ;
- En actions de petites capitalisations à hauteur de 10% maximum.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

- Instruments monétaires à hauteur de 10% maximum.

OPC :

OPCVM monétaires de droit français, FIA de droit français ou étrangers respectant les quatre critères de l'article R.214-13 du Comofi, à hauteur de 10% maximum de l'actif net.

L'investissement est uniquement réalisé dans des OPC qui n'investissent pas eux-mêmes plus de 10% de leur actif dans d'autres OPC.

Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

3. Instruments dérivés

Néant.

4. Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir dans tous titres intégrant des dérivés permis par le programme d'activité de la société de gestion (notamment droits ou bons de souscription).

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, actions (tous types de capitalisations), titres et valeurs mobilières assimilés dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 5% de l'actif net.

5. Dépôts :

Les opérations de dépôts peuvent être utilisées dans la gestion de la Sicav dans la limite de 10% de son actif.

6. Emprunts d'espèces :

La Sicav peut faire appel aux emprunts d'espèces dans son fonctionnement dans la limite de 10% de son actif pour répondre à un besoin ponctuel de liquidités.

7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Néant.

8. Information sur les garanties financières :

Dans le cadre d'opérations sur dérivés négociés de gré à gré et conformément à la position AMF 2013-06, la Sicav peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces.

Le collatéral espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables.

L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres.

9 Garantie ou protection

Néant.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

▪ Risque en capital :

La Sicav ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

▪ Risque lié à la gestion discrétionnaire :

La performance de la Sicav dépend à la fois des titres et OPC choisis par le gérant et à la fois de l'allocation d'actifs faite par ce dernier. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les titres et OPC les plus performants et que l'allocation faite entre les différents marchés ne soit pas optimale et donc que la valeur liquidative baisse.

▪ Risque actions :

L'investisseur est exposé sur le risque actions. En effet, la variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de la Sicav. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative est susceptible de baisser.

En outre sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marchés sont donc plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de la Sicav peut donc baisser rapidement et fortement.

▪ Risque de change :

La Sicav peut investir dans des titres et OPC eux-mêmes autorisés à acquérir des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La valeur de ces titres et de ces OPC peut baisser si les taux de change varient, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre Sicav.

▪ Risque de taux :

Le risque de taux est le risque de variation des taux d'intérêt qui a un impact sur les marchés obligataires. A titre d'exemple, le prix d'une obligation tend à évoluer dans le sens inverse des taux d'intérêt. En cas de hausse des taux, la valeur liquidative de la Sicav pourra baisser.

SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Tous souscripteurs recherchant une exposition au risque actions. Il est fortement recommandé au souscripteur de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cette Sicav.

Information relative aux investisseurs américains.

La Sicav n'est pas enregistrée en tant que véhicule d'investissement aux Etats-Unis et ses actions ne sont pas et ne seront pas enregistrées au sens du Securities Act de 1933 et, ainsi, elles ne peuvent pas être proposées ou vendues aux Etats-Unis à des Restricted Persons, telles que définies ci-après.

Les Restricted Persons correspondent à (i) toute personne ou entité située sur le territoire des Etats-Unis (y compris les résidents américains), (ii) toute société ou toute autre entité relevant de la législation des Etats-Unis ou de l'un de ses Etats, (iii) tout personnel militaire des Etats-Unis ou tout personnel lié à un département ou une agence du gouvernement américain situé en dehors du territoire des Etats-Unis, ou (iv) toute autre personne qui serait considérée comme une U.S. Person au sens de la Regulation S issue du Securities Act de 1933, tel que modifié.

FATCA :

En application des dispositions du Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA ») applicables à compter du 1er juillet 2014, dès lors que la Sicav investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les capitaux et revenus tirés de ces investissements sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%.

Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines (« foreign financial institutions ») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera à l'autorité fiscale américaine (« Internal Revenue Service »).

La Sicav, en sa qualité de foreign financial institution, s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cette Sicav dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de sa capacité à prendre des risques, ou, au contraire, à privilégier un investissement prudent.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

2 . CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Néant.

Section sur le gouvernement d'entreprise (RGE)

I. Liste des mandats

Noms des Administrateurs	Nombre de Mandats	Liste des mandats et fonctions
Régis Bégué <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	3	<ul style="list-style-type: none">▪ Président Directeur Général des Sicav :<ul style="list-style-type: none">. Lazard Alpha Euro. Lazard Alpha Europe▪ Administrateur de la Sicav Lazard Equity SRI
Mme Marie-Andrée Puig <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	3	<ul style="list-style-type: none">▪ Directeur Général et Administrateur de la Sicav Norden Small▪ Administrateur des Sicav :<ul style="list-style-type: none">. Lazard Alpha Euro. Lazard Japon
M. Pascal Ferrand <i>Directeur de Lazard Frères Gestion SAS</i>	5	<ul style="list-style-type: none">▪ Président du Conseil d'Administration de la Sicav Norden Small▪ Administrateur dans les Sicav :<ul style="list-style-type: none">. Lazard Alpha Euro. Objectif Monde Sicav. Lazard Patrimoine USD. Objectif Gestion Mondiale
M. Julien-Pierre Nouen <i>Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	2	<ul style="list-style-type: none">▪ Administrateur des Sicav :<ul style="list-style-type: none">. Lazard Alpha Euro. Norden Family

II. Conventions visées à l'article L225-37-4 al.2 du code de commerce

La sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L225-37-4 al.2 du code de commerce au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

III. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L225-37-4 al.3 du code de commerce

Aucune délégation relevant de l'article L225-37-4 al.3 du code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

IV. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le Conseil d'Administration n'a pas opté pour la dissociation des fonctions de Président de celles de Directeur Général et portera le titre de Président Directeur Général.

3 . RAPPORT DE GESTION

« A la date d'établissement du rapport de gestion et dans le contexte d'incertitude lié à la crise sanitaire du Covid-19, il n'a pas été rencontré les événements listés ci-dessous :

- des événements significatifs intervenus au cours de l'exercice tels que des changements dans les modalités d'application des méthodes comptables (mise en œuvre de valorisation sous modèle, activation de gates, suspension de VL).
- d'autres éléments tels que des informations relatives aux situations éventuelles de suspension des souscriptions/rachats, de liquidation de fonds ou de création d'un fonds de cantonnement ».

PERFORMANCES

La performance de la part I (FR0010828913) sur la période est de : -4,44%.

La performance de la part IC (FR0011744663) sur la période est de : -4,44%.

La performance de la part IR (FR0010830240) sur la période est de : -5,39%.

La performance de la part T (FR0013305976) sur la période est de : -4,44%.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

La performance de l'indice sur la période est de : +0,25%.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Économie

L'année 2020 aura été une année hors norme. La pandémie de Covid-19 a entraîné une récession économique brutale au premier semestre, les gouvernements adoptant des mesures drastiques pour freiner la circulation du virus et atténuer les pressions sur les systèmes de santé. L'amélioration de la situation sanitaire a ensuite amené une levée progressive des mesures de restriction à partir du mois de février en Chine et à partir du mois d'avril aux États-Unis et en Europe, permettant un fort rebond de la production mondiale au troisième trimestre. Le niveau d'activité restait toutefois inférieur à ses niveaux d'avant la pandémie. Le rythme de la reprise s'est atténué au quatrième trimestre, surtout en Europe où des mesures de confinement ont été réintroduites. Néanmoins, les perspectives d'une sortie de crise se sont améliorées, grâce aux nouvelles encourageantes sur les vaccins. Sur cette toile de fond, les banques centrales et les pouvoirs publics ont mis en œuvre des mesures de soutien d'une ampleur inédite. Celles-ci ont permis de limiter l'impact de la crise sur la situation financière du secteur privé, au prix d'un creusement important des déficits budgétaires.

Aux États-Unis, le PIB baissait de -2,8% sur un an au T3 2020. Le taux de chômage augmentait de 3,6% à 6,7% avec un sommet à 14,8% en avril. L'inflation sur un an ralentissait de +2,3% à +1,4% au global et de +2,3% à +1,6% hors énergie et alimentation. La Fed a multiplié les annonces de soutien : une baisse cumulée de son taux directeur de 150 points de base, à 0%-0,25%, un programme d'achats illimités de bons du trésor et de titres adossés à des créances hypothécaires ainsi qu'un programme de prêts pour les entreprises et les collectivités locales. Jérôme Powell a indiqué, en septembre, que la Fed tolérerait une inflation supérieure à 2% pour compenser les périodes d'inflation plus faible. Le Congrès américain a adopté deux plans de soutien budgétaire massifs : un premier plan de 10,7% du PIB en mars et un second plan de 4,3% du PIB en décembre. Le candidat démocrate Joe Biden a remporté les élections présidentielles. Les démocrates ont conservé leur majorité à la chambre des représentants et pris le contrôle du sénat.

Dans la zone euro, le PIB reculait de -4,3% sur un an au T3 2020. Il baissait de -4,0% en Allemagne, de -3,9% en France, de -5,0% en Italie et de -9,0% en Espagne. Le taux de chômage augmentait de 7,4% à 8,3% avec un sommet à 8,7% en juillet. L'inflation sur un an ralentissait de +1,3% à -0,3% au global et de +1,3% à +0,2% hors énergie et alimentation. La BCE a annoncé, en mars, une augmentation de 120 Mds d'euros de son programme d'achat d'actifs (APP) ainsi qu'un nouveau programme d'achat d'urgence face à la pandémie (PEPP) de 750 Mds d'euros. Le PEPP a été augmenté de 600 Mds EUR en juin et de 500 Mds EUR en décembre, portant l'enveloppe totale à 1850 Mds EUR. Les termes du programme de prêts à long terme à taux négatifs ont été ajustés. En juillet, les pays de l'UE sont parvenus à un accord sur un plan de relance européen de 750 Mds d'euros, un montant équivalent à 5,4% du PIB.

En Chine, le PIB progressait de +4,9% sur un an au T3 2020. En novembre, la production industrielle progressait de +7,0% sur un an, l'investissement de +9,7% et les ventes au détail en volume de +6,1%. Le taux de chômage était stable à 5,2% avec un sommet à 6,2% en février. L'inflation sur un an ralentissait de +4,5% à +0,2% au global, en raison principalement d'un ralentissement des prix du porc, et de +1,4% à +0,4% hors énergie et alimentation. La Banque centrale chinoise a notamment abaissé son taux directeur de 30 points de base, à 2,95%, et réduit le coefficient des réserves obligatoires de 50 points de base pour les banques, à 12,50% pour les grandes banques et à 10,50% pour les petites et moyennes banques. Le gouvernement a annoncé des mesures de soutien pour un montant de 4,7% du PIB.

Marchés

Les marchés actions avaient plutôt bien débuté l'année 2020, portés par la réduction des tensions commerciales sino-américaines et les premiers signes de reprise économique. Ils se sont effondrés à partir de fin février, quand l'épidémie de coronavirus en Chine s'est propagée au reste du monde. Le mouvement a été d'une violence inouïe et très rapide, l'Euro Stoxx cédant près de 40% en un mois à peine.

Après s'être effondrés au premier trimestre, les marchés actions ont fortement rebondi au deuxième trimestre, grâce à la levée des mesures de restriction en Europe et aux États-Unis, au redémarrage de l'activité mondiale et au renforcement des mesures de soutien monétaires et budgétaires. Fin juin, les marchés actions avaient comblés une grande partie de leur baisse précédente.

Avec l'espoir de nouvelles mesures de soutien et les avancées sur le front des vaccins, le rattrapage s'est poursuivi au début du troisième trimestre. Il a été interrompu par une correction en septembre, sous l'effet d'une forte baisse des valeurs technologiques américaines et des craintes d'un nouveau confinement en Europe, dans un contexte d'incertitudes politiques aux États-Unis.

Puis les marchés actions ont enregistré des performances exceptionnelles au quatrième trimestre, les bonnes nouvelles sur les vaccins, l'approbation d'un nouveau plan de relance budgétaire aux États-Unis et l'accord sur le Brexit prenant le pas sur la réintroduction de mesures de confinement en Europe.

Au final, sur douze mois, l'indice MSCI World All Country en dollar a progressé de +14,3%. Cela masque toutefois des différences importantes entre les marchés. Le S&P 500 en dollars a progressé de +16,3% sur un an tandis que l'Euro Stoxx en euros a reculé de -1,6%.

Sur le marché obligataire, les rendements des obligations d'État ont chuté. Le taux à 10 ans du Trésor américain est passé de 1,92% à 0,91%, avec un point bas historique à 0,51% le 04 août, et le taux à 10 ans de l'État allemand de -0,19% à -0,57%, avec un point bas historique à -0,86% le 9 mars. Les marges de crédit des pays périphériques par rapport à l'Allemagne se sont nettement resserrées en Italie (-48 points de base) et en Grèce (-46 points de base) tandis qu'elles sont restées à peu près stables en Espagne (-4 points de base) et au Portugal (-3 points de base).

Sur le compartiment du crédit européen, les marges de crédit se sont nettement écartées au premier trimestre 2020 avant de se resserrer fortement. D'après les indices ICE Bank of America, elles sont passées de 94 à 93 points de base pour les émetteurs de bonne qualité, avec un point haut à 234 début avril, et de 308 à 355 points de base pour les émetteurs à haut rendement, avec un point haut à 866 fin mars.

Sur le marché des changes, l'euro s'est apprécié de +8,9% contre le dollar, de +3,6% contre le yen et de +5,7% contre la livre sterling. Il se dépréciait de -0,4% contre le franc suisse. Les devises émergentes se sont en moyenne dépréciées de -5,8% contre le dollar, d'après l'indice de JPMorgan.

S'agissant des matières premières, le prix du baril de Brent a baissé de 23% sur un an, passant de 66 dollars à 51 dollars, avec un point bas à 19 dollars le 21 avril.

POLITIQUE DE GESTION

Sur l'ensemble de l'exercice 2020, Lazard Alpha Euro (Part I) enregistre une performance de -4,44% contre +0,25% pour son indice de référence l'Euro Stoxx dividendes nets réinvestis, soit une sous-performance de 469 bp.

Les 3 premiers mois de l'année 2020 ont été explosifs. Il faut remonter à la crise de 2008 pour retrouver des perturbations et des niveaux de volatilité de la même ampleur. Pourtant, l'entame de l'année s'est déroulée sous le signe de l'optimisme général. Les bonnes nouvelles du trimestre précédent comme l'accalmie dans la guerre commerciale, l'éloignement des craintes d'un Brexit dur et une politique monétaire accommodante des banques centrales, continuaient à soutenir le moral des investisseurs. La panique a réellement envahi les investisseurs à partir de mi-février. Les marchés mondiaux ont alors violemment chuté et la volatilité a explosé. Tout a basculé, lorsque la Covid-19 annoncé au départ comme étant une maladie ressemblant à une simple grippe et qui ne concernait qu'une région chinoise, est devenue une pandémie. Pour essayer de la contenir, les pays touchés ont décrété un confinement de la population, engendrant un arrêt brutal de l'économie mondiale. Du côté des autorités politiques et monétaires, des mesures (budgétaires, fiscales et monétaires) drastiques et inédites ont été prises permettant aux marchés financiers de rebondir en fin de trimestre sans toutefois regagner ce qui était perdu.

Dans ce contexte, Lazard Alpha Euro clôture le premier trimestre 2020 en forte baisse de 28,80% contre -24,75% pour l'Euro Stoxx dividendes nets réinvestis. La banque, l'automobile et les matières premières ont été les principaux contributeurs négatifs à la performance relative. L'absence d'exposition aux services utilitaires a aussi été pénalisant. Le fonds pâtit principalement des mauvais parcours d'*Air France* (-48,6%), *ING* (-55,3%), *Société Générale* (-50,5%) et *ArcelorMittal* (-44,6%). À l'inverse, il bénéficie d'un effet allocation et sélection dans les biens industriels, la santé et la technologie. Le portefeuille tire aussi profit de son absence d'exposition à l'énergie. Lazard Alpha Euro profite plus particulièrement de l'évolution d'*Ingenico* (+0,1%) et des absences d'*Airbus* (-54,5%) et *Safran* (-41,8%).

Pour quasiment l'ensemble des places boursières, le second trimestre de l'année 2020 a été l'un des meilleurs trimestres depuis une dizaine d'années. Les marchés financiers se sont envolés, semblant faire fi du contexte général encore troublé et d'une situation économique mondiale préoccupante. Cette hausse a principalement été alimentée par les liquidités déversées par les banques centrales, la baisse des taux d'intérêt à des niveaux proches de zéro et par les nombreux soutiens budgétaires des États. Tout ceci a redonné de la confiance et un brin de visibilité aux investisseurs anticipant une reprise économique en « V ». Mais ce rebond n'a tout de même pas suffi à effacer la forte chute du mois de mars. Dans ce contexte, Lazard Alpha Euro clôture le second trimestre 2020 en forte hausse de 17,86% contre 17,55% pour l'Euro Stoxx dividendes nets réinvestis, soit une surperformance de 31 bp. Les secteurs des voyages et loisirs, de l'agroalimentaire, de la banque et de la distribution ont pesé sur la performance relative de la SICAV. Sa progression a été freinée par les parcours d'*Air France* (-20,9%), *Carrefour* (-3,1%), *Orange* (-2,7%), *Société Générale* (-3,6%) et par l'absence d'*Adyen* (+68,1%). En revanche, la construction, la technologie, la chimie et les biens industriels ont contribué positivement. L'absence d'exposition à l'énergie a aussi été bénéfique. Dans le détail, ce sont surtout les hausses d'*Ingenico* (+46,5%), *Saint-Gobain* (+44,6%), *Akzo Nobel* (+35,8%) et les absences de *Total* (-2,1%) et *Wirecard* (-93,2%) qui sont à souligner.

L'économie mondiale a poursuivi son lent redémarrage au troisième trimestre 2020 même si la situation reste préoccupante. Les marchés boursiers ont été le reflet d'une économie incertaine. Après avoir sensiblement progressé pendant une bonne partie du trimestre, ils ont vu rouge sur le mois de septembre, pénalisés par la recrudescence de la pandémie de Covid-19, par l'essoufflement de la conjoncture économique et par la montée des risques géopolitiques. Les banques centrales ont continué de soutenir l'économie en maintenant les taux d'intérêt bas tout en promettant de ne pas les relever avant longtemps. Du côté du Brexit, le Royaume-Uni et l'Union Européenne ont toujours du mal à s'entendre sur un accord commercial. Dans ce contexte, Lazard Alpha Euro clôture le troisième trimestre 2020 en baisse de 3,14% contre une légère progression de 0,67% pour l'Euro Stoxx dividendes nets réinvestis. La banque, la télécommunication, la chimie, les biens industriels et la distribution ont ralenti la progression du fonds. Plus exactement *Telefonica* (-30,9%), *Société Générale* (-23,5%), *Banco Santander* (-26,4%), *BBVA* (-22,6%) et *Orange* (-16,5%) ont été les plus importants contributeurs négatifs à la performance relative. À contrario, l'absence d'exposition à l'énergie, notre sélection dans la santé et notre allocation dans les matières premières ont permis d'amortir la baisse. Dans le détail, Lazard Alpha Euro, profite surtout des parcours d'*ArcelorMittal* (+21,5%), *Merck* (+20,6%), *Saint-Gobain* (+12,4%) et de l'absence de *Total* (-12,0%).

Le dernier trimestre de l'année 2020 a vu les principaux indices boursiers revenir à des niveaux d'avant-crise. Pendant le mois d'octobre, en réponse à la seconde vague de la pandémie, des nouvelles mesures restrictives ont été mises en place un peu partout en Europe allant jusqu'au confinement quasi-complet comme ce fut le cas en France et dans certains autres pays. Le mois de novembre fut celui de tous les records, à la fois en matière de performance absolue des indices mais aussi en termes de rebonds sectoriels, en particulier le secteur bancaire. Ce sont les annonces des résultats de phase 3 des vaccins anti-covid 19 de Pfizer et de Moderna qui ont mis le feu aux poudres et entraîné une rotation sectorielle et thématique d'une ampleur considérable. La victoire de Joe Biden aux élections présidentielles américaines a aussi été saluée par les marchés. En décembre, les marchés actions se sont quelque peu reposés sur leurs lauriers, quoique clôturant l'année à leur plus-haut historique ou tout proche.

La rotation sectorielle à la faveur de la partie cyclique / value du marché s'est en partie poursuivie, mais s'est interrompue à partir de la mi-décembre, le marché devenant plus nerveux à l'approche du Brexit effectif et de la passation de pouvoir aux États-Unis. Dans ce contexte, Lazard Alpha Euro clôture le quatrième trimestre 2020 en hausse de 17,56% contre une progression de 12,57% pour l'Euro Stoxx dividendes nets réinvestis. Le secteur des produits et services de consommation, l'agroalimentaire et la santé ont ralenti la progression du fonds. Il a aussi pâti de son absence d'exposition à l'énergie. Dans le détail, le portefeuille a principalement subi les baisses d'Astrazeneca (-12,2%), Danone (-2,6%), Bayer (-9,7%) et les absences de LVMH (+28,4%) et Airbus (+44,6%). À l'inverse, la banque, les matières premières, l'automobile et les médias arrivent en tête des contributeurs positifs à la performance relative. Lazard Alpha Euro profite entre autres des fortes hausses d'ArcelorMittal (+65,8%), BBVA (+70,1%), Banco Santander (+65,6%), Publicis (+47,8%), Peugeot (+44,3%), Société Générale (+50,4%) et d'Aperam (+44,1%).

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LAZARD EURO MONEY MARKET "B"	115 216 669,05	98 725 307,52
ASTRAZENECA PLC	17 388 936,17	17 294 592,89
KONE OY B NEW	12 134 400,00	13 693 521,96
MERCK KGA	2 459 494,50	20 898 362,00
INGENICO	0,00	21 232 216,70
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	17 702 659,00	2 644 448,00
AKZO NOBEL	16 088 391,08	3 682 234,80
LAFARGEHOLCIM LTD	17 005 913,22	2 321 752,00
DANONE	16 206 816,59	847 013,50
VINCI (EX SGE)	1 490 151,00	15 155 680,20

4 . INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- **TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

- **TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO**

a) **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés**

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) **Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés**

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) **Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instrument financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) **Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

- **PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES**

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

- **FRAIS D'INTERMEDIATION**

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

- **EXERCICE DES DROITS DE VOTE**

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

- **COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)**

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.

✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :

- Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
- Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
- Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

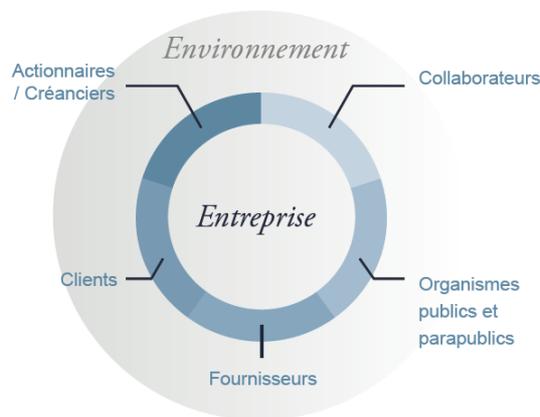
• **RAPPORT ARTICLE 173**

Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG

Lazard Frères Gestion vise à offrir à ses clients une gestion de conviction dans une perspective d'investissement de long terme. Notre processus d'investissement est caractérisé par une gestion active fondée sur la sélection de titres qui vise à optimiser le couple rendement/risque, notamment grâce à la prise en compte des paramètres environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Nous accordons depuis toujours une importance primordiale à la gouvernance, fondement essentiel d'une stratégie financière et extra-financière crédible. Nous investissons avant tout dans des entreprises que nous souhaitons accompagner dans la durée, avec des modèles de développement clairs, des organes de contrôle efficaces et un management de qualité avec lequel nous instaurons au fil des rencontres un rapport de confiance fort.

Lazard Frères Gestion a la conviction que les entreprises ayant intégré les enjeux ESG dans leur stratégie offrent une garantie supplémentaire de performance sur la durée. Elles sont en effet plus à même de prendre en compte leurs parties prenantes, condition essentielle à la création de valeur et à la compétitivité long terme des entreprises. Nous considérons traditionnellement 5 parties prenantes :



C'est dans le but d'évaluer le degré d'intégration des enjeux ESG par les entreprises et le respect des parties prenantes que l'analyse extra-financière est venue naturellement enrichir notre analyse financière.

L'analyse ESG prend en compte les paramètres qui nous semblent indispensables à la solidité, à la stabilité et à la pérennité financière de l'entreprise. Elle nous permet d'identifier les enjeux ESG majeurs, de détecter des risques potentiellement dommageables pour l'entreprise et ses investisseurs, mais aussi de futures opportunités.

Il est donc important de sélectionner des entreprises qui intègrent dans leur modèle de développement les enjeux extra-financiers suivants :

E

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Toute entreprise désireuse d'assurer sa pérennité économique se doit de protéger le capital naturel en recherchant en permanence la limitation et/ou l'optimisation des impacts de ses activités, produits et services sur l'environnement et le climat.

L'analyse environnementale d'une entreprise consiste en une analyse de ses activités, produits et services susceptibles d'avoir un impact (positif ou négatif) significatif sur l'environnement.

S

ENJEUX SOCIAUX

Le « capital humain » est l'un des deux moteurs de l'entreprise avec le capital financier. Valoriser ce capital humain sur toute la chaîne de valeur, en prendre soin et le développer doit faire partie de la stratégie d'une entreprise.

Le suivi et l'analyse de multiples indicateurs permettent d'appréhender la politique de l'entreprise en matière sociale et d'identifier de potentiels risques.

G

ENJEUX DE GOUVERNANCE

Une gouvernance satisfaisante est une garantie de transparence et d'équilibre des pouvoirs, ainsi qu'un contre-pouvoir actionnarial. Lazard Frères Gestion considère que de bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise sont des éléments de maîtrise du risque, qui favorisent la création de valeur et contribuent à un alignement global des intérêts de l'ensemble des parties prenantes.

L'analyse de la gouvernance est réalisée grâce à de nombreux indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'évaluer objectivement son architecture et sa qualité.

- Analyse de la gouvernance

PILIER GOUVERNANCE

Domaine	Objectifs	Critères
Conseil d'administration ou de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> - Indépendance du Conseil - Compétence et diversité du Conseil - Limitation du cumul des mandats 	<ul style="list-style-type: none"> - CA capable de contrôler et conseiller les dirigeants exécutifs pour assurer un équilibre des pouvoirs : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Séparation des positions de Président et de Directeur Général ▪ Diversité et complémentarité des expertises ▪ Proportion importante de membres indépendants permettant un contrôle objectif et impartial sur les dirigeants
Qualité du management	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité de la stratégie - Éthique des affaires - Efficacité de l'audit et des mécanismes de contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> - Formulation et mise en œuvre d'une stratégie cohérente avec l'environnement externe et les ressources internes - Prévention de toutes formes de corruption, d'acteurs privés comme d'agents publics - Système de contrôle interne capable de repérer et évaluer les risques de l'entreprise et garantir la confiance dans l'indépendance et l'objectivité des auditeurs externes
Qualité de la communication financière et extra-financière	<ul style="list-style-type: none"> - Confiance dans les prévisions et transparence - Accessibilité du management 	<ul style="list-style-type: none"> - Historique des avertissements sur résultats (<i>profit warning</i>) - Publication des données quantitatives et explications qualitatives donnant une vue fidèle de la situation actuelle de l'entreprise et de ses perspectives sur les questions financières et extra-financières
Rémunération des dirigeants	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration claire des rémunérations des dirigeants - Transparence de la rémunération - Cohérence avec les résultats obtenus 	<ul style="list-style-type: none"> - Politique de rémunération décrit ses principes, mécanismes et détaille les différentes composantes - Intégration d'objectifs ESG dans la rémunération - Rémunération en ligne avec la stratégie, liée à la performance de l'entreprise et à l'évolution de la valeur du titre de la société sur le long terme

- Critères sociaux

PILIER SOCIAL

Domaine	Objectifs	Critères
Respect des droits humains	<ul style="list-style-type: none"> - Prévention des situations ou des actes de complicité de violations des droits humains - Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes - Respect de la vie privée et protection des données 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des droits humains fondamentaux, élimination des formes de travail proscrites, en particulier le travail des enfants et le travail forcé ou obligatoire - Protection des collaborateurs face à de potentielles menaces, notamment dans les régions d'implantation à risque - Respect de la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel
Gestion des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue social constructif - Formation et gestion des carrières favorable au développement humain - Promotion de la diversité - Santé, sécurité et bien-être au travail 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect et promotion de la liberté syndicale et du droit à la négociation collective - Stratégie en matière d'emploi : plan de formation, transition du secteur, politique d'évolution interne et gestion des restructurations - Principe d'égalité des chances et de traitement des personnes - Prévention des accidents du travail et maladies professionnelles et amélioration continue des conditions de santé-sécurité au travail
Gestion de la chaîne de valeur	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement - Qualité, sécurité et traçabilité des produits 	<ul style="list-style-type: none"> - Élimination des formes de travail proscrites chez les fournisseurs et sous-traitants et coopération durable avec les fournisseurs - Protection et respect des droits du client/consommateur : prévention des pratiques anti-concurrentielles, sécurité, protection contractuelle et information du client

- Critères environnementaux

PILIER ENVIRONNEMENT

Domaine	Objectifs	Critères
Politique environnementale	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une stratégie et d'un système de management environnemental - Intégration des facteurs environnementaux adaptés aux enjeux du secteur 	<ul style="list-style-type: none"> - Définition et formulation de lignes directrices, de priorités, de moyens appropriés et d'objectifs chiffrés précis - Intégration de la réglementation liée au secteur
Maîtrise des impacts environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion responsable de l'eau et des déchets - Maîtrise des risques associés au changement climatique - Préservation de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> - Optimisation de l'utilisation de l'eau, limitation des rejets dans l'environnement - Limitation des émissions de GES et anticipation des conséquences physiques liés au changement climatique - Mesure de l'impact des activités sur la biodiversité et réduction de l'exploitation de zones, écosystèmes, végétaux et organismes sensibles
Impact environnemental du produit ou service	<ul style="list-style-type: none"> - Innovation environnementale - Ecoconception des produits ou services 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'innovations technologiques, de solutions d'efficacité énergétique - Réduction de l'impact lié à la fabrication, l'utilisation et l'élimination des produits ou services, développement de l'économie circulaire

Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

Afin d'appréhender ces critères ESG pour chaque société analysée, Lazard Frères Gestion s'appuie sur plusieurs sources d'information :

- Sources publiques : Rapport RSE, ONG, presse
- Échanges directs avec les entreprises
- Recherche externe : Agences de notation extra-financière, brokers

Méthodologie et résultats de l'analyse ESG

- Les méthodes d'analyse ESG

En 2019, un processus propriétaire d'analyse ESG a été élaboré par l'équipe d'analyse Actions de Lazard Frères Gestion sous la forme d'une grille ESG interne. Cette grille centralise les informations quantitatives et qualitatives que nous considérons les plus pertinentes en matière environnementale, sociale et de gouvernance et permet un suivi synthétique de chaque émetteur.

A partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (Vigeo Eiris, Gaïa Rating, Trucost, Carbon Delta), de Bloomberg, des rapports RSE de chaque entreprise, de l'outil de suivi des controverses Vigeo et des échanges directs avec les entreprises, les analystes sectoriels responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne fondée sur une approche à la fois quantitative et qualitative.

Chaque pilier est noté sur 5 à partir d'une quinzaine d'indicateurs-clés par dimension et la note ESG globale de la société synthétise les scores E, S et G selon la pondération suivante : 30% pour l'Environnement et le Social et 40% pour la Gouvernance. Ce dernier élément a toujours constitué un critère essentiel de notre analyse. Nous considérons en effet que sur le long terme, une bonne gouvernance est garante de la protection des intérêts des actionnaires minoritaires mais également de toutes les autres parties prenantes de l'entreprise. Elle constitue également une condition indispensable à une politique environnementale et sociale crédible et est donc un critère décisif dans la sélection de valeurs.

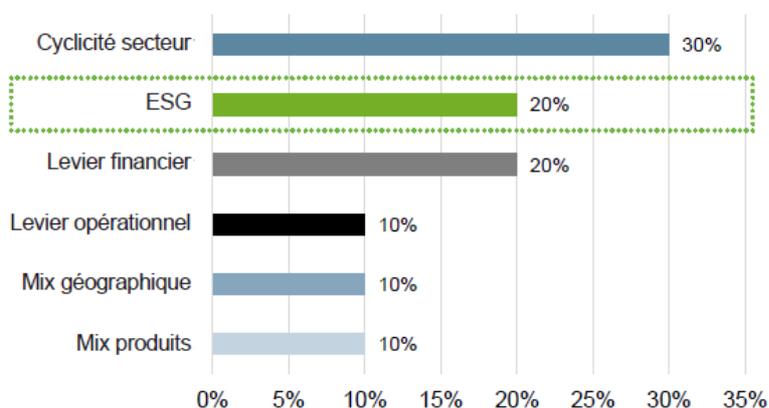
Pour la méthodologie d'analyse des critères relatifs aux risques climatiques, les paramètres de coûts énergétiques, les risques réglementaires et les éventuels chocs technologiques sont pris en compte dans les thèses d'investissement des analystes-gérants, que ces données soient liées ou non au changement climatique.

Lazard Frères Gestion évalue ainsi l'impact financier en prenant en considération les évolutions des prix de l'énergie (électricité, pétrole, gaz...), parmi d'autres paramètres externes, afin de déterminer, suivant les cas, le niveau d'activité ou de marges des entreprises concernées.

- Les modalités de prise en compte des critères ESG dans le processus de décision d'investissement

L'analyse ESG influence directement nos décisions d'investissement et entre quantitativement dans le processus de sélection. La valorisation financière de chaque entreprise intègre le résultat de notre analyse ESG. Les analystes-gérants prennent en compte les notes ESG des grilles internes d'analyse dans le coût du capital des sociétés qu'ils suivent via le calcul du Bêta. Ce calcul est réalisé en interne grâce à une méthodologie propre à Lazard Frères Gestion et donne une mesure du risque spécifique de l'entreprise par rapport au marché.

Notre méthodologie de calcul considère les critères financiers et extra-financiers comme complémentaires en retenant la pondération suivante :



Nous actualisons les flux de trésorerie (*cash-flows*) grâce au WACC, le coût moyen pondéré du capital. Ce coût est la moyenne pondérée du coût de la dette. Le coût des fonds propres dépend du profil de l'entreprise et, notamment, de son risque spécifique.

Ce risque spécifique comprend, entre autres, la cyclicité de l'activité de l'entreprise, le mix géographique, ainsi que le respect des critères ESG. Lorsque l'entreprise sous-estime l'importance des enjeux ESG, son risque augmente d'autant. Dans notre modèle, le risque diminue la valorisation financière de l'entreprise. Au contraire, une bonne gestion des dimensions ESG réduit le risque lié à l'entreprise et accroît sa valorisation théorique (*fair value*). Ainsi, le degré de prise en compte des critères ESG impacte directement notre évaluation financière.

- Suivi d'indicateurs ESG

➤ Empreinte Carbone

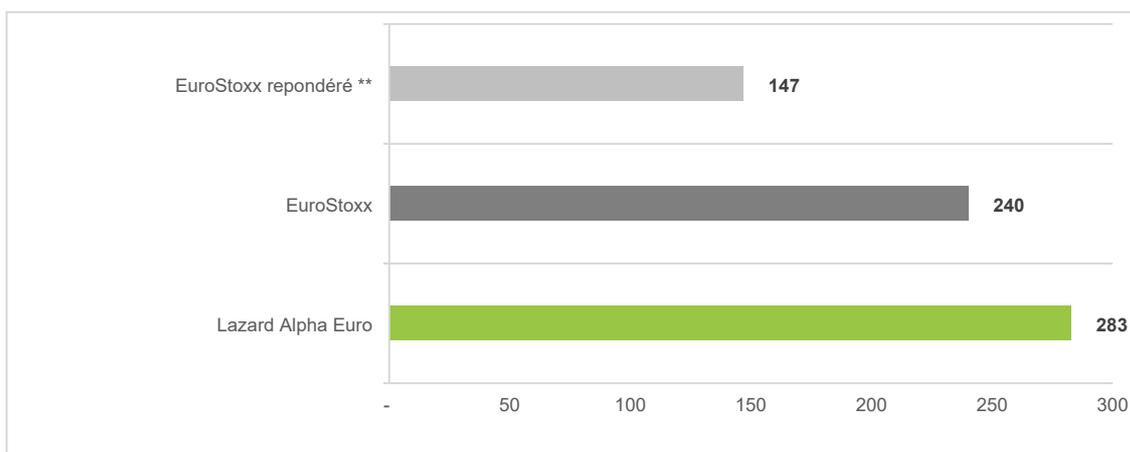
Dans le cadre de l'article 173 de la loi du 17 août 2015, LAZARD Frères Gestion a décidé d'afficher l'Empreinte Carbone de la SICAV Lazard Alpha Euro.

- Pour obtenir les données nécessaires au calcul de l'empreinte carbone, nous avons fait le choix d'initier en 2016 un partenariat avec la société TRUCOST.
- LAZARD Frères Gestion a retenu comme indicateur l'intensité carbone, exprimée en tonnes équivalent CO2 par M€ de chiffre d'affaires.
- L'évaluation de l'empreinte carbone prend en compte les scopes 1 et 2 des émissions de gaz à effet de serre (GES)
 - Scope 1 : Toutes les émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles nécessaire à la fabrication du produit.
 - Scope 2 : Les émissions indirectes liées à la production des énergies (électricité, ...) qui sont consommées par l'entreprise.
- Les mesures sont réalisées uniquement sur les titres détenus en direct.
- Dans le cas d'une entreprise cotée pour laquelle nous ne disposons pas de données carbone, sa pondération est alors proportionnellement répartie sur le poids des autres entreprises du même secteur, afin de préserver les pondérations sectorielles initiales.
- Le poids de chaque valeur en portefeuille est rebasé de manière à obtenir une pondération totale égale à 100%.
- La méthode de calcul de l'intensité carbone d'un portefeuille est une moyenne pondérée des GES divisées par le chiffre d'affaires de chaque position. Nous obtenons ainsi la formule suivante :

$$\text{Intensité carbone d'un portefeuille} = \sum \left[\left(\frac{\text{Émissions (scope 1 + 2)}}{\text{Chiffre d'Affaires}} \right) \text{ de chaque titre} \times \text{poids de chaque titre} \right]$$

- Le niveau d'émission de CO2 d'une entreprise est fortement dépendant de son domaine d'activité. Certains secteurs sont structurellement plus « émetteurs » que d'autres.
- L'approche fondamentale de Lazard Frères Gestion axée sur la sélection de titres engendre des écarts d'expositions sectorielles entre les fonds et leurs indices de référence.
- Pour s'affranchir de ces biais sectoriels, nous avons défini une méthode visant à neutraliser ces écarts en pondérant les poids des secteurs de l'indice pour qu'ils correspondent à ceux du portefeuille. Au sein de chaque secteur de l'indice, le poids de chaque valeur est maintenu.

Emissions par millions d'euros de Chiffre d'Affaires (tonnes CO2 éq./M€ de CA)



Date : 31/12/2020

Taux de couverture du fonds : 97,4%

Taux de couverture de l'indice : 98,2%

➤ Indicateur de contribution à la transition énergétique

Nous mesurons le niveau d'engagement des entreprises dans la transition énergétique de leur modèle économique, à l'aide d'un indicateur : le score de transition énergétique.

Chaque émetteur en portefeuille est évalué sur l'efficacité des mesures mises en œuvre pour réduire leurs émissions de GES, pour faire évoluer leur mix énergétique et réduire leurs consommations d'énergie.

Cette notation est aujourd'hui déléguée à notre partenaire Vigeo Eiris.

Elle repose sur l'analyse de critères spécifiques liés au changement climatique et est le résultat de l'analyse des enjeux clés de l'entreprise et de son secteur en matière de transition énergétique. Elle mesure les efforts faits par les entreprises pour réduire leur empreinte carbone et contribuer ainsi à l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2°C.

La contribution du portefeuille à la transition énergétique est mesurée de la manière suivante :

$$\text{Score Transition Énergétique d'un portefeuille} = \sum [\text{Score Transition Énergétique de chaque titre} \times \text{poids de chaque titre}]$$

Elle est définie selon l'échelle de notation suivante :

Échelle de Stratégie de Transition Énergétique

Catégories	Faible	Amorcée	Probante	Avancée
Score	0-29	30-49	50-59	60-100

Score de Transition Énergétique

LAZARD ALPHA EURO	Avancé	60
Eurostoxx	Probant	54

Intégration des résultats de l'analyse ESG dans le processus d'investissement

- Vote aux assemblées générales

Les valeurs présentes dans la SICAV Lazard Alpha Euro font partie de notre périmètre de vote.

Au cours de cette année, nous n'avons pas été en mesure de voter à 3 assemblées générales, 1 sur la France, où la date limite de vote a été dépassée pour une raison opérationnelle et 1 sur l'Allemagne et la Suisse, où les conditions d'exercice du vote nécessitent le blocage et/ou l'enregistrement des titres.

Au final, nous avons voté à 87% des AG des entreprises en portefeuille et 49% d'entre elles comportaient au moins un vote Contre.

Notre premier vote contestataire portait sur les augmentations de capital qui pouvaient entraîner un risque de dilution excessif du capital et donc avoir un impact négatif pour les actionnaires minoritaires.

Le deuxième et troisième vote contestataire concernait la nomination des administrateurs et la rémunération des dirigeants.

- Mise en œuvre d'une stratégie d'engagement auprès des émetteurs

Le suivi des critères ESG est assuré par des rencontres régulières avec le management des entreprises. Lazard Frères Gestion n'investit que dans les sociétés pour lesquelles un rapport de confiance fort s'est instauré avec les dirigeants, 100% des entreprises qui composent le portefeuille font donc l'objet de rencontres ou de visites sur site régulières.

Ces échanges sont l'occasion d'identifier et de partager les meilleures pratiques, en particulier sur les enjeux de gouvernance, de droits humains, sociaux, sociétaux et environnementaux.

Nous encourageons les entreprises à prendre en compte ces enjeux en formulant des axes d'amélioration concrets. Nous les incitons ainsi à adopter les meilleures pratiques et à plus de transparence sur les moyens mis en place et résultats obtenus.

Lazard Frères Gestion publie un rapport d'engagement reprenant les différentes initiatives engagées et leurs résultats. Ce document est disponible à l'adresse suivante : http://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Notre-approche-ESG-ISR-Actionariat_116.html

- **UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE**

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

- **MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- **PEA**

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, la SICAV est investie de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 90,35%.

- **REMUNERATIONS**

Les rémunérations fixes et variables, versées au cours de l'exercice clos le 31/12/2020 par la société de gestion à son personnel, au prorata de l'investissement consenti dans l'activité de la gestion des FIA, en excluant la gestion des OPCVM et la gestion sous mandats, peuvent être obtenus sur demande par courrier, auprès du service juridique des OPC de Lazard Frères gestion et figurent dans le rapport annuel de la société. L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats. La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération. Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques. Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

Population au 31/12/2019 : CDD et CDI de LFG et LFG-Belgique (donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG-Courtage)

Effectif au 31-12-2020 LFG - LFG-Belgique	Rémunérations fixes annuelles 2020 en €	Rémunération variable au titre de 2020 (Cash payé en 2021 et différé attribué en 2021) en €
179	16 522 853	22 155 596

"Personnel identifié"

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2020 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	4 310 982
Autres	51	21 362 196
Total	54	25 673 178

NB: les montants sont des montants non chargés

• **AUTRES INFORMATIONS**

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE

France

Tél : +33 (0)1 49 97 60 00

Fax : +33 (0)1 49 97 60 01

www.mazars.fr

SICAV LAZARD ALPHA EURO

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

SICAV LAZARD ALPHA EURO

121, Boulevard Haussmann
75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la SICAV LAZARD ALPHA EURO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'organisme de placement collectif constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) LAZARD ALPHA EURO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les SICAV, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de l'existence dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une

anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, le 30 mars 2021

Gilles DUNAND-ROUX



SICAV LAZARD ALPHA EURO

121, Boulevard Haussmann
75008 PARIS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2020

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, le 30 mars 2021

Gilles DUNAND-ROUX



BILAN AU 31/12/2020 en EUR

Actif

	31/12/2020	31/12/2019
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	575 551 111,49	613 145 336,46
Actions et valeurs assimilées	559 079 215,82	613 145 336,46
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	559 079 215,82	613 145 336,46
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Titres de créances		
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé		
Titres de créances négo­cia­bles		
Autres titres de créances		
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé		
Organismes de placement collectif	16 471 895,67	
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	16 471 895,67	
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	51 419,79	309 703,14
Opérations de change à terme de devises		
Autres	51 419,79	309 703,14
COMPTES FINANCIERS		663 921,50
Liquidités		663 921,50
TOTAL DE L'ACTIF	575 602 531,28	614 118 961,10

PASSIF

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	574 432 807,95	602 131 866,58
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-8 808 977,12	-2 787 610,78
Résultat de l'exercice (a,b)	5 419 402,73	14 062 992,60
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	571 043 233,56	613 407 248,40
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	4 380 630,85	711 712,70
Opérations de change à terme de devises		
Autres	4 380 630,85	711 712,70
COMPTES FINANCIERS	178 666,87	
Concours bancaires courants	178 666,87	
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	575 602 531,28	614 118 961,10

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2020 en EUR

	31/12/2020	31/12/2019
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020 en EUR

	31/12/2020	31/12/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées	9 880 866,67	22 016 567,70
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	9 880 866,67	22 016 567,70
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières		
Autres charges financières		
TOTAL (2)		
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	9 880 866,67	22 016 567,70
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	5 063 915,88	6 521 007,80
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	4 816 950,79	15 495 559,90
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	602 451,94	-1 432 567,30
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	5 419 402,73	14 062 992,60

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux :**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- **Les instruments de types « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la SICAV.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- **Les instruments de types « titres de créance négociables » :**

- **TCN dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois :**

Les titres de créance négociables faisant l'objet de transactions significatives sont évalués au prix de marché.

En l'absence de transactions significatives, une évaluation de ces titres est faite par application d'une méthode actuarielle, utilisant un taux de référence éventuellement majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Taux de référence	
Tcn en Euro	Tcn en devises
Euribor, Swaps OIS et Btf - 3 – 6 – 9 – 12 mois Btan - 18 mois, 2 – 3 – 4 – 5 ans	Taux officiels principaux des pays concernés.

- TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois :

Les TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois font l'objet d'une évaluation linéaire. Toutefois, en cas de sensibilité particulière de certains de ces titres au marché, cette méthode ne serait pas appliquée.

○ **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

○ **Acquisitions / Cessions temporaires de titres :**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (EONIA au jour le jour, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, EURIBOR 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

○ **Opérations à terme fermes et conditionnelles :**

Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

➤ **Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé**

Tous les instruments financiers de l'OPC sont négociés sur des marchés réglementés.

➤ **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de la SICAV) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de la SICAV) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de la SICAV).

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

$$\frac{\text{Actif brut} \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \times \text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}}{365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}}$$

La Sicav effectue le paiement des frais de fonctionnement et notamment :

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;
- . des autres frais de fonctionnement :
- . honoraires des commissaires aux comptes ;
- . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

Frais facturés à la SICAV	Assiette	Taux barème	
Frais de gestion financière	Actif net	Action « I » : 0,980% TTC (Taux maximum) Action « IC » : 0,980% TTC (Taux maximum) Action « R » : 1,980% TTC (Taux maximum) Action « T » : 0,980% TTC (Taux maximum)	
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Actions I, IC, R et T : 0,020% Taux maximum	
Commissions de mouvement TTC : (de 0 à 100% perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Actions, obligations, titres de créances, change	De 0 à 0,20% TTC
		Instruments sur marché à terme et autres opérations	De 0 à 450€ TTC par contrat
Commission de surperformance (Actions I, IC, R et T)	Actif net	15% de la sur performance annuelle au-dessus de l'indice EuroStoxx dividendes nets réinvestis*	

* Modalités de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance est calculée avec un système de High Water Mark en comparant l'évolution de chaque action de l'actif de la Sicav (hors frais de gestion variables) à l'actif d'un Fonds de référence :

- Dont la valeur de départ est celle de l'actif de la Sicav lors de la clôture de la dernière année en date au cours de laquelle des frais de surperformance ont été prélevés ;

- Et bénéficiant dès lors d'une performance journalière égale à celle de l'Eurostoxx dividendes nets réinvestis en euros et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que la Sicav.

Si, à la clôture de l'exercice, l'actif de la Sicav (hors frais de gestion variables) est supérieur à l'actif du Fonds de référence, alors une commission de surperformance, égale à 15% TTC de l'écart de valorisation entre l'actif de la Sicav et le fonds de référence, est prélevée.

La première date de prélèvement interviendra après une période supérieure ou égale à 12 mois.

Ces frais sont provisionnés lors de chaque valeur liquidative et effectivement perçus chaque année à la date de clôture de l'exercice.

Une reprise de provision sera comptabilisée chaque fois que l'écart entre les deux actifs diminue. En cas de sous-performance (actif de la Sicav inférieur à l'actif du fonds de référence) les provisions seront reprises jusqu'à extinction de la dotation globale, hors frais de gestion variables acquis.

Les provisions existantes en fin d'exercice et la quote-part de la commission provenant des rachats d'actions durant l'exercice seront versées à la société de gestion.

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 61719.

- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action I	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action IC	Capitalisation	Capitalisation
Action T	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action R	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2020 en EUR

	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	613 407 248,40	573 733 095,62
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	220 531 422,31	157 457 943,85
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-226 910 239,62	-244 045 812,36
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	47 159 127,20	36 601 551,50
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-50 952 976,12	-36 827 096,45
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,10	
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-2 911 256,85	-3 481 104,88
Différences de change	-454 011,02	2 419 462,83
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-33 643 031,63	112 053 648,39
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-31 254 724,32	2 388 307,31
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 388 307,31	109 665 341,08
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 816 950,79	15 495 559,90
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	571 043 233,56	613 407 248,40

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

• 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

● 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							178 666,87	0,03
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

● 3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	178 666,87	0,03								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

• 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 GBP		Devise 3 USD		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	14 229 577,92	2,49	13 500 837,90	2,36				
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances					13 421,60			
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

• 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	37 998,19
	Coupons et dividendes en espèces	13 421,60
TOTAL DES CRÉANCES		51 419,79
DETTES		
	Achats à règlement différé	3 799 476,37
	Rachats à payer	59 433,55
	Frais de gestion fixe	519 960,84
	Autres dettes	1 760,09
TOTAL DES DETTES		4 380 630,85
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-4 329 211,06

3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action I		
Actions souscrites durant l'exercice	402 926,466	172 708 236,26
Actions rachetées durant l'exercice	-454 372,018	-190 639 097,68
Solde net des souscriptions/rachats	-51 445,552	-17 930 861,42
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 071 111,443	
Action IC		
Actions souscrites durant l'exercice	8 644,000	2 892 435,02
Actions rachetées durant l'exercice	-2 454,748	-841 484,68
Solde net des souscriptions/rachats	6 189,252	2 050 950,34
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	12 125,337	
Action T		
Actions souscrites durant l'exercice	91 456,184	23 903 590,12
Actions rachetées durant l'exercice	-63 736,843	-15 081 197,84
Solde net des souscriptions/rachats	27 719,341	8 822 392,28
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	127 818,287	
Action R		
Actions souscrites durant l'exercice	55 951,357	21 027 160,91
Actions rachetées durant l'exercice	-58 831,132	-20 348 459,42
Solde net des souscriptions/rachats	-2 879,775	678 701,49
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	102 002,685	

• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action IC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action T	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action R	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2020
Action I Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	 4 128 274,81 1,00
Action IC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	 27 391,53 1,00
Action T Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	 218 992,20 1,00
Action R Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	 689 257,34 2,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

● 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

● 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

• 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

• 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			16 471 895,67
Instruments financiers à terme	FR0010941815	LAZARD EURO MONEY MARKET "B"	16 471 895,67
Total des titres du groupe			16 471 895,67

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	5 419 402,73	14 062 992,60
Total	5 419 402,73	14 062 992,60

	31/12/2020	31/12/2019
Action I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	4 962 541,77	12 663 397,93
Total	4 962 541,77	12 663 397,93

	31/12/2020	31/12/2019
Action IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	44 404,07	52 929,24
Total	44 404,07	52 929,24

	31/12/2020	31/12/2019
Action T		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	362 320,72	690 880,17
Total	362 320,72	690 880,17

	31/12/2020	31/12/2019
Action R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	50 136,17	655 785,26
Total	50 136,17	655 785,26

• **Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	31/12/2020	31/12/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8 808 977,12	-2 787 610,78
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-8 808 977,12	-2 787 610,78

	31/12/2020	31/12/2019
Action I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-7 546 546,55	-2 438 021,43
Total	-7 546 546,55	-2 438 021,43

	31/12/2020	31/12/2019
Action IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-67 522,08	-10 189,89
Total	-67 522,08	-10 189,89

	31/12/2020	31/12/2019
Action T		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-550 985,87	-133 012,24
Total	-550 985,87	-133 012,24

	31/12/2020	31/12/2019
Action R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-643 922,62	-206 387,22
Total	-643 922,62	-206 387,22

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Actif net Global en EUR	726 873 789,58	833 360 836,67	573 733 095,62	613 407 248,40	571 043 233,56
Action LAZARD ALPHA EURO I EUR					
Actif net	631 974 840,84	687 657 777,37	493 197 083,43	536 638 491,34	489 306 890,18
Nombre de titres	1 550 821,347	1 470 612,959	1 272 578,186	1 122 556,995	1 071 111,443
Valeur liquidative unitaire	407,50	467,59	387,55	478,05	456,82
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-45,86	43,44	11,56	-2,17	-7,04
Capitalisation unitaire sur résultat	6,17	7,38	8,12	11,28	4,63
Action LAZARD ALPHA EURO IC EUR					
Actif net	10 745 960,17	10 606 278,73	1 393 290,92	2 242 969,82	4 378 147,74
Nombre de titres	33 362,425	28 697,177	4 548,371	5 936,085	12 125,337
Valeur liquidative unitaire	322,09	369,59	306,32	377,85	361,07
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-36,24	34,33	9,14	-1,71	-5,56
Capitalisation unitaire sur résultat	4,88	5,83	6,42	8,91	3,66
Action LAZARD ALPHA EURO T EUR					
Actif net			33 746 331,46	29 277 564,60	35 724 954,76
Nombre de titres			142 317,570	100 098,946	127 818,287
Valeur liquidative unitaire			237,11	292,48	279,49
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			5,87	-1,32	-4,31
Capitalisation unitaire sur résultat			5,21	6,90	2,83

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Action LAZARD ALPHA EURO R EUR					
Actif net	84 152 988,57	135 096 780,57	45 396 389,81	45 248 222,64	41 633 240,88
Nombre de titres	222 045,765	313 787,323	128 504,032	104 882,460	102 002,685
Valeur liquidative unitaire	378,98	430,53	353,26	431,41	408,15
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-42,64	40,04	10,63	-1,96	-6,31
Capitalisation unitaire sur résultat	2,24	2,59	3,29	6,25	0,49

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	70 000	14 049 000,00	2,46
BAYER	EUR	300 000	14 446 500,00	2,53
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	195 000	14 084 850,00	2,47
CONTINENTAL AG O.N.	EUR	115 000	13 943 750,00	2,44
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	950 000	14 207 250,00	2,49
SAP SE	EUR	135 000	14 474 700,00	2,53
SIEMENS AG-REG	EUR	120 000	14 102 400,00	2,47
TOTAL ALLEMAGNE			99 308 450,00	17,39
BELGIQUE				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	250 000	14 252 500,00	2,50
TOTAL BELGIQUE			14 252 500,00	2,50
ESPAGNE				
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	3 400 000	13 719 000,00	2,40
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	5 500 000	13 959 000,00	2,44
TELEFONICA	EUR	3 700 000	12 006 500,00	2,11
TELEFONICA DE ESPANA RTS 28-12-20	EUR	3 600 000	655 560,00	0,11
TOTAL ESPAGNE			40 340 060,00	7,06
FINLANDE				
SAMPO OYJ A	EUR	410 000	14 173 700,00	2,48
TOTAL FINLANDE			14 173 700,00	2,48
FRANCE				
ALSTOM	EUR	300 000	13 983 000,00	2,45
ATOS SE	EUR	185 000	13 834 300,00	2,42
AXA	EUR	720 000	14 048 640,00	2,46
BNP PARIBAS	EUR	320 000	13 793 600,00	2,42
CARREFOUR	EUR	975 000	13 679 250,00	2,40
DANONE	EUR	260 000	13 977 600,00	2,45
DASSAULT SYSTEMES	EUR	87 000	14 455 050,00	2,53
EIFFAGE	EUR	170 000	13 436 800,00	2,35
ESSILORLUXOTTICA	EUR	108 000	13 775 400,00	2,41
MICHELIN - CATEGORIE B	EUR	130 000	13 643 500,00	2,39
ORANGE	EUR	1 450 000	14 114 300,00	2,47
PEUGEOT	EUR	620 000	13 869 400,00	2,43
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	335 000	13 654 600,00	2,39
SAINT-GOBAIN	EUR	370 000	13 875 000,00	2,43
SANOFI	EUR	180 000	14 166 000,00	2,48
SOCIETE GENERALE SA	EUR	800 000	13 617 600,00	2,39
WORLDLINE SA	EUR	180 000	14 238 000,00	2,49
TOTAL FRANCE			236 162 040,00	41,36
LUXEMBOURG				
APERAM	EUR	420 000	14 338 800,00	2,51
ARCELORMITTAL	EUR	740 000	13 971 200,00	2,45
TOTAL LUXEMBOURG			28 310 000,00	4,96

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
AKZO NOBEL	EUR	160 000	14 057 600,00	2,46
ASML HOLDING NV	EUR	36 000	14 311 800,00	2,51
ING GROEP NV	EUR	1 800 000	13 753 800,00	2,41
JDE PEET'S BV	EUR	390 000	14 410 500,00	2,52
STMICROELECTRONICS NV	EUR	460 000	14 053 000,00	2,46
TOTAL PAYS-BAS			70 586 700,00	12,36
ROYAUME-UNI				
ASTRAZENECA PLC	GBP	165 000	13 500 837,90	2,36
UNILEVER PLC	EUR	290 000	14 373 850,00	2,52
TOTAL ROYAUME-UNI			27 874 687,90	4,88
SUISSE				
CREDIT SUISSE GROUP	CHF	1 350 000	14 229 577,92	2,49
LAFARGEHOLCIM LTD	EUR	310 000	13 841 500,00	2,42
TOTAL SUISSE			28 071 077,92	4,91
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			559 079 215,82	97,90
TOTAL Actions et valeurs assimilées			559 079 215,82	97,90
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
LAZARD EURO MONEY MARKET "B"	EUR	16,09	16 471 895,67	2,89
TOTAL FRANCE			16 471 895,67	2,89
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			16 471 895,67	2,89
TOTAL Organismes de placement collectif			16 471 895,67	2,89
Créances			51 419,79	0,01
Dettes			-4 380 630,85	-0,77
Comptes financiers			-178 666,87	-0,03
Actif net			571 043 233,56	100,00

Action R	EUR	102 002,685	408,15
Action I	EUR	1 071 111,443	456,82
Action T	EUR	127 818,287	279,49
Action IC	EUR	12 125,337	361,07

TEXTE DES RESOLUTIONS

LAZARD ALPHA EURO

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 121, boulevard Haussmann - 75008 Paris
519 071 906 RCS PARIS

RESOLUTION D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES PROPOSÉE A L'ASSEMBLEE GENERALE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à :

5 419 402,73 € somme distribuable afférente au résultat
-8 808 977,12 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide de leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente au résultat

5 419 402,73 € au capital social conformément à l'article 27 des statuts de la société

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

-8 808 977,12 € capitalisation.

Aucun dividende ne sera donc mis en paiement au titre de cet exercice.

Rappel : Les sommes distribuables des quatre derniers exercices ont été capitalisées.